

EPIC Office de Tourisme et d'Attractivité de Trouville-sur-Mer

Extrait du registre des délibérations du Comité de Direction Mardi 25 avril 2024 à 14h30

Membres présents :

Mme SYLVIE DE GAETANO, Présidente
M DIDIER QUENOUILLE, Vice-Président
Mme REBECCA BABILOTTE, représentant la commune
Mme JEANNINE OUTIN, représentant la commune
Mme CATHERINE VATIER, représentant la commune
M JACQUES TAQUE, représentant la commune
M HERVÉ HUCHET, représentant la commune
Mme LAURE LAMY, représentant les commerçants
Mme CORINNE DUPONT, représentant Les Cures Marines
M. STEPHANE GARCIA, représentant le Casino Barrière de Trouville sur mer

Assistaient à la réunion :

M Hervé LAQUAY, Conseiller aux décideurs (par téléphone)
Mme Salma AMER, Directrice

Excusés : M. REVERT, Mme GUILLON, Mme FRESNAIS, Mme de la GRANDIÈRE

3 - Déplacements : ordres de mission permanents Délibération n°16/2024

L'équipe de l'Office de Tourisme et d'Attractivité est amenée à effectuer des déplacements, en France et à l'étranger, nécessaires à l'exécution de leurs fonctions.

Un ordre de mission permanent permet d'alléger la procédure et évite l'émission d'un ordre de mission papier à chaque déplacement. L'ordre de mission ne sera valable qu'après l'accord express dématérialisé du responsable du pôle et du responsable de l'établissement.

Le Comité de Direction, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, approuve l'ordre de mission permanent pour l'ensemble de l'équipe dans les conditions précitées.

Le personnel sera indemnisé de toutes ses dépenses raisonnablement engagées à l'occasion des déplacements qu'il sera amené à effectuer pour les besoins de son service. Le remboursement s'effectuera aux frais réels sur présentation de justificatifs (y compris tickets de stationnement et péages d'autoroute).

POUR EXTRAIT CONFORME,

La Présidente


Sylvie de Gaetano